

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville le : 19 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 32

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 10

M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à Mme Valérie BOULARD
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

M. Hervé THIBAUD

Délibération n°20241212DEL2

HABITAT

Constitution d'une commission communale d'attribution des logements communaux

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

La Ville possède un parc de logements composé d'une soixantaine de logements dont 30 sont situés dans le domaine public (sous conventions d'occupation précaire) et 33 dans le domaine privé (sous baux d'habitation loi 1989). Ces logements sont susceptibles d'être mis en location auprès de tiers (particuliers ou association).

La Ville souhaite introduire plus de transparence et de fluidité dans le mode d'attribution de ses logements en mettant en place une nouvelle procédure d'attribution qui s'appuiera sur une Commission communale d'attribution des logements communaux.

Il appartient au Conseil Municipal de former ce type de commission, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-22 et L. 2541-8.

Cette commission sera compétente pour attribuer les logements vacants.

Cette commission communale d'attribution des logements communaux sera composée de la manière suivante :

- Monsieur le Maire, Président de droit ou son représentant,
- 4 membres élus par et au sein du Conseil Municipal, élu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Sont candidats :

- Liste 1, composée de M. Dubief, Mme Boulard, M. Miralles-Fomine et M. Simillon,
- Liste 2, composée de Mme Vella, Mme Durand-Morel, M. Court et M. Angosto,
- Liste 3, composée de M. Penicaud, M. Thibaud, M. Bobi et Mme Lansaque.

La première mission de cette commission consistera à définir, en séance de travail, son règlement intérieur fixant son mode de fonctionnement précis : publicité, visites, durée de la phase de candidature, pièces du dossier, critères d'attribution, phase de pré-instruction par les services de la Ville, présentation des dossiers, quorum, modalités de désignation du candidat retenu, etc.

Une fois adopté par la Commission, ce règlement sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la constitution d'une Commission communale d'attribution des logements communaux compétente pour attribuer les logements communaux.
- **FIXER** la composition de cette Commission par la présidence de droit de Monsieur le Maire ou son représentant ainsi que par 4 membres désignés de manière proportionnelle au sein du Conseil Municipal.
- **PROCÉDER** à l'élection des 4 membres de la Commission communale d'attribution des logements communaux pour la durée du mandat en cours.

Après délibération, le Conseil Municipal **ADOpte A L'UNANIMITE** la constitution d'une commission communale d'attribution des logements communaux, la composition de celle-ci et le vote à main levée pour procéder à l'élection de ses membres.

- **Élection** des 4 membres titulaire de la Commission communale d'attribution des logements communaux :

Sur un total de 42 votants, la répartition des voix se décompose comme suit

- Liste 1 : 28 voix,
- Liste 2 : 10 voix,
- Liste 3 : 4 voix.

Soit, après application du scrutin de liste à la représentation à la proportionnelle à la plus forte moyenne :

- 3 sièges pour la liste 1
- 1 siège pour la liste 2
- 0 siège pour la liste 3

Sont donc élus à la Commission communale d'attribution des logements communaux :

- Liste 1 : M. Dubief, Mme Boulard, M. Miralles-Fomine,
- Liste 2 : Mme Vella.

Le Maire,

Jérémie BREAUD